



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h15 à la Chapelle

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Assermentation
4. Lettres et pétitions
5. Communications municipales
6. Comptes 2018
 - a. Présentation
 - b. Préavis-rapport
 - c. Rapport de la commission de gestion
 - d. Décision
7. Renouvellement du bureau
8. Nomination des commissions de gestion et des finances
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h18

1. Appel

Présents : 25 membres

Excusés : Alain Bonny, Joël Bonny, Dominique Bréa, Michel Burnier, François Hofmann, Fabrice Schneiter, Bertrand Surdez

Absent : Pascal Huguenin-Bergenat, Mireille Mesquita

Le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Pierre Hauser : En page 3, merci de bien vouloir rectifier que l'amendement est proposé par **Rudolf Strasser** et non Pierre Hauser. Le PV du 23 mai 2019 est accepté à l'unanimité avec cette correction.

3. Assermentation

Assermentation du 1^{er} suppléant du conseil communal pour remplacer Adèle Hofmann : Cyril Beck par le Président, Pierre Roth.

4. Lettres et pétitions

Aucune

5. Communications municipales

Thierry Schneiter

- Présentation des nouveaux verres aux armoiries de la Commune vendus au bureau communal au prix de 5.- pièce et 30.- le carton de 6.

Hans Peter Haeberli

- A la suite de l'accident de Christian Hugi qui avait reçu un éclat de verre dans l'œil, ce dernier a manqué environ 8 semaines, il a pu être remplacé par ses collègues de la voirie mais cela devient compliqué. Raison



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h15 à la Chapelle

pour laquelle, la Municipalité a pris contact avec l'office régional de placement et a engagé M. Risse qui avait déjà fait un remplacement dans la commune et qui connaît les tâches.

- Ce mardi une séance du COPIL pour la nouvelle STEP a eu lieu et un BAMO (Bureau d'Appui au Maître d'Ouvrage) a été choisi mais reste encore confidentiel.

Anne-Lise Stritt

- Des travaux d'environ une semaine seront entrepris par le Groupement forestier Broye-Vully (GFBV) entre octobre 2019 et mars 2020 dans la forêt qui jouxte le côté nord/nord-est du camping. Une coupe de bois va être entreprise sur une largeur de 20m. Le but est d'éliminer les frênes chalarosés qui pourraient présenter un danger pour les résidents du camping. Seuls quelques spécimens d'arbres seront maintenus et les invasifs seront éliminés. Le bois sera laissé sur place afin de permettre l'évolution de la biodiversité. Les tas seront entreposés assez loin du camping afin de maintenir un aspect agréable pour les personnes qui pourraient être dérangées par ces derniers. Cette forêt appartient à la Commune mais fait partie du périmètre de gestion de la Grande Cariçaie. Pour répondre aux questions de quelques habitants, la coupe de la forêt en direction de la Sauge a été également exécutée par le GFBV sur demande de l'Etat à qui elle appartient.
- Le plan canicule a été déclenché par le Canton et relayé par la Préfecture Broye-Vully depuis lundi et probablement jusqu'à dimanche. Nous avons une liste des plus de 75 ans qui sont seuls et non suivis par le CMS. Nous avons pris contact avec ces derniers pour nous enquérir de leur état de santé. Soyez vigilants envers vos voisins âgés et relayez la communication à la population. Les personnes âgées ont reçu une lettre de consignes à respecter pour ne pas souffrir du chaud et les numéros d'urgences à contacter en cas de besoin.

Nicole Reichenbach

- Les piliers du ponton des Chavannes ont été renforcés.
- M. Benkert a été engagé comme nouveau garde-port et entrera en fonction le 1^{er} août 2019.

Richard Emmenegger

- Concernant l'éclairage de la route de Neuchâtel, la Municipalité souhaite faire quelque chose d'esthétique et remplacer un maximum d'ampoules de sodium par du LED. Ceci permettra des économies et une baisse de la consommation d'énergie. Entre 2017 et 2018, nous avons économisé CHF 2031.- à la suite de la pose des nouvelles lampes à LED.
- La COGE a fait la remarque d'une augmentation du poste de charge d'électricité. Afin de vérifier ces fluctuations, nous avons fait appel au Groupe E pour un contrôle et des explications.

6. Comptes 2018

a. Présentation par Hans Peter Haerberli

Le total des charges s'élève à CHF 9'807'668.86 alors que celui des revenus est à CHF 9'816'003.96. Après divers amortissements et attributions à des fonds de réserve, l'excédent de charges s'élève à CHF 8'335.10. L'état des dettes au 31.12.2018 est de CHF 10'233'800.00.

Brigitte Burri, boursière communale, descend en salle afin de répondre aux questions.

Questions des conseillers :

- 1. Administration**
Aucune question
- 2. Finances**
Aucune question
- 3. Domaine et bâtiments**
Aucune question



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h15 à la Chapelle

4. Travaux

Samuel Glauser : D'où vient la différence d'environ CHF 10'000.- d'encaissement supplémentaire du parking ? Est-ce qu'il y a eu des problèmes de parcomètre en 2017 ? Hans-Peter Haeberli : Cela est principalement dû à la fréquentation de la plage avec le bel été de 2017.

5. Formation et jeunesse

Aucune question

6. Police

Pierre Hauser : Lors de la COGE nous avons parlé de l'éventuel engagement d'un policier communal, qui n'est pas possible. Serait-il possible d'envisager un poste de policier intercommunal ? Thierry Schneider : Le poste de police est propre à chaque municipalité. Il n'a pas été discuté de cette solution intercommunale, nous allons poser la question aux autres communes.

7. Sécurité sociale

Aucune question

8. Services industriels

Aucune question

b. Préavis reçu avec les convocations.

Lecture du rapport de la commission de gestion (ci-après COGE) par Rudolf Strasser

Les points suivants ont été relevés :

– A moyen terme que les comptes annuels soient accompagnés d'un plan de législature et d'un rapport annuel concernant le suivi et la réalisation des projets.

Thierry Schneider : Le rapport de législature est fait en début d'année, il s'agit du plan d'investissement et des investissements que l'on va faire.

– Un relevé de toutes les installations communales qui produisent et qui consomment de l'électricité avec une proposition de gestion et de décompte à élaborer en collaboration avec le Groupe E.

Thierry Schneider : Le cas a été expliqué par Richard Emmenegger en préambule. La Municipalité est d'accord avec la COGE qu'il est important d'avoir plus d'informations et de pouvoir avoir un contrôle global pour ce poste.

– Une gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux claires selon les règlements et en appliquant le principe du pollueur-payeur

Thierry Schneider : La Municipalité va se pencher sur ce point. En effet selon l'article sous-mentionné, on pourrait encaisser ce que le consommateur a utilisé au lieu de demander un forfait.

Art. 44 RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET L'ÉPURATION DES EAUX

Taxe annuelle d'épuration. Pour tout bâtiment raccordé directement ou indirectement aux collecteurs aboutissant aux installations collectives d'épuration, il est perçu du propriétaire une taxe annuelle calculée selon les mètres cube d'eau potable consommés aux conditions de l'annexe. Cette taxe est perçue pour la première fois pour toute l'année au cours de laquelle commence la construction d'équipements publics d'épuration définis à l'art.6. Pour des bâtiments alimentés par une source privée, la Municipalité estime le nombre de mètres cubes à prendre en compte en fonction du taux d'occupation de l'immeuble et de son affectation. Moyennant la pose d'un sous-compteur, la Municipalité exonère l'eau consommée n'aboutissant pas aux installations collectives d'épuration (agriculteurs, maraîchers et analogues, etc...). Cette dérogation n'est pas applicable pour l'eau utilisée à l'arrosage des pelouses et jardins privés. Si, pour des raisons techniques, la pose d'un sous-compteur s'avère impossible, la Municipalité estime le volume d'eau consommée soumis à taxation.

– Une installation rapide des compteurs d'eau qui s'impose pour tous les usagers, au besoin, sous-traiter la tâche; à l'exception du camping et des résidences secondaires qui pour des raisons techniques resteront au forfait.

Thierry Schneider : En effet cela sera plus rapide et pratique. L'entreprise communale qui s'occupe de cela fait son maximum pour s'occuper de ces nouvelles installations, mais est déjà bien occupée pour les nouvelles constructions.

– Une planification des installations sportives qui tient compte des besoins de toute la population en coordination avec les communes voisines.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h15 à la Chapelle

Thierry Schneiter : *Tous les 3 mois les syndics de Avenches, Faoug, Vully-Les-Lacs et Cudrefin se réunissent pour discuter d'un concept régional pour différentes infrastructures. Le plan présenté lors du dernier Conseil en prévoit déjà quelques-unes.*

– Mettre à jour les abonnements de téléphones portables des employés communaux

Thierry Schneiter : *Actuellement 5 abonnements privés sont dédommagés à hauteur de 25.-/mois et par personne. Cela concerne les 4 employés de la voirie et le concierge du collège. Cette solution est pratique pour les usagés et évite des frais de téléphones et abonnements supplémentaires.*

– La COGE s'étonne que la commission d'urbanisme n'ait jamais été activée

Thierry Schneiter : *Il y a encore beaucoup de chose à faire en amont avant d'activer la Commission d'Aménagement du Territoire (COAT) concernant le PA (ex. PGA), mais cela ne va pas tarder. Nous étudions la possibilité de créer une commission spéciale pour ce dossier avec des spécialistes des domaines concernés.* **Samuel Glauser :** *Il serait dommage d'activer une autre commission alors que la COAT n'a jamais été activée.* **Thierry Schneiter :** *Comprends bien mais se serait pour amener du renfort avec des points de vue de professionnels pour ce dossier compliqué.*

Questions des conseillers :

Pierre Hauser : Pour en revenir à l'installation des compteurs d'eau. Est-ce que l'entreprise du village ne pourrait pas engager quelqu'un afin de ne pas laisser trainer l'installation de ces compteurs ? **Pascal Maeder :** S'agit-il des antennes à renouveler ? **Thierry Schneiter :** Oui. **Pierre Hauser demande d'accélérer ces installations afin d'être plus rapides, nous allons en rediscuter.** **Roland Pfister :** Actuellement comment est calculé le forfait ? **Brigitte Burri :** Chaque chalet paie un forfait de CHF 150.- pour 3 mois sachant que la consommation trimestrielle d'un ménage est d'environ CHF 150.-. Certains chalets ont essayé de mettre leurs propres compteurs et ils ont gelé. **Roland Pfister :** Le montant de ce forfait est-il toujours d'actualité ? **Brigitte Burri :** Oui. Le prix est de 1.20 par m3. Lorsque les propriétaires ont des piscines, le forfait est ajusté. Ce forfait est en faveur de la commune et non du propriétaire.

Liste découlant de l'exercice précédant

- Les ports sont sources de revenus, la municipalité est invitée à étudier leur agrandissement.
- L'eau : il y a de nombreux m3 d'eau qui sont perdus et, de ce fait, non facturés. Sont souhaités des comptes dans lesquels sont notés clairement le nombre de m3 achetés et celui de m3 vendus, ce qui assurerait un suivi plus clair.
- Informatique : existe-t-il des possibilités d'économie (OFISA, Impressions, ...)
- Le Castor : sans remettre en question son existence, nous n'avons pas été en mesure de voir un bilan précis qui permettrait de vérifier ses résultats dans le but de trouver les potentielles pistes d'amélioration, si besoin.
- Bien qu'un projet de nouvelle STEP se discute actuellement avec le canton de Vaud et les communes partenaires, rien ne sera mis en place avant de nombreuses années. Dès lors, comment la Municipalité envisage-t-elle la gestion des eaux usées liée à l'augmentation de la population résidente et vacancière alors que la capacité de la STEP est largement dépassée durant les périodes de vacances ?
- La COGE est d'avis qu'un audit externe et neutre permettrait aux autorités de démontrer à la population que la gestion de la Commune est faite de manière professionnelle.

Thierry Schneiter : *les remarques de la COGE concernant les comptes 2017 ont reçu réponse. Sur demande, nous pourrions ressortir les réponses données.*

Pierre Roth relève concernant la demande d'un audit externe :

Le contrôle est d'ores et déjà effectué à 3 échelons :

1. La Commune
2. La Fiduciaire



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h15 à la Chapelle

3. Le Préfet, qui a toute latitude de demander des explications, des corrections et qui peut faire suivre jusqu'au Conseil d'Etat.
 - Un audit est demandé en cas de gros problèmes et suspicions qui relèvent alors du droit pénal. La Municipalité se désavouerait et cela engendrerait des coûts très élevés.
 - Rappelle que la COGE n'est pas une commission d'enquête parlementaire.

La COGE propose au Conseil d'accepter les comptes 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité.

- c. Décision : Les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité.

7. Renouvellement du bureau

a. Nomination du Président :

Pierre Roth se porte candidat et est élu à l'unanimité à main levée.

Nomination du 1^{er} vice-Président :

Samuel Glauser se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC

Nomination du 2^e vice-Président :

Pierre-Alain Beck se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination des scrutateurs :

Nicolas Quirici et Lionel Vassaux occupent actuellement ces postes et ne souhaitent pas se représenter. Isabelle Beck-Keusen, actuelle suppléante se porte candidate et est élue tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC
Pierre Roth propose Cyril Beck pour le 2^e scrutateur qui accepte et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination des scrutateurs suppléants :

Arnaud Richard et Isabelle Beck-Keusen occupent actuellement ces postes. Arnaud Richard souhaite garder ce poste et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC. Raphael Sémon se porte candidat pour le poste de suppléant scrutateur et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination de l'huissier :

Hervé Zanini se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

8. Nomination de la commission de gestion :

Actuellement composée de Jean-Luc Amiet, Jean-Daniel Bourgoïn, Rudolf Strasser, Lionel Vassaux, Hervé Zanini. Tous se représentent pour leurs postes actuels et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Suppléants de la commission de gestion :

Pierre Hauser et Pascal Maeder se reportent candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Pierre Hauser demande des explications concernant le poste de suppléant, s'il s'agit d'un membre ou non. Car concernant le contrôle des comptes, il a siégé à 3 reprises et figure comme membre sur le rapport de la COGE. Pierre Roth : Comme l'a expliqué le Préfet lors de sa visite, un suppléant n'est pas un remplaçant. La COGE devrait siéger avec un membre de moins et ne pas faire appel au suppléant. Le suppléant est là pour éventuellement remplacer un membre démissionnaire de la commission. Pierre Hauser souhaite alors savoir si la personne qui a été à plusieurs reprises absente est toujours intéressée par ce poste. Lionel Vassaux : Oui, toujours intéressé mais malheureusement absent lors des dernières séances. Brigitte Burri demande pourquoi les 5 membres devraient signer le rapport alors que certains n'ont pas été présents lors des séances. Pierre Roth se renseigne sur le sujet et sur la validité du rapport.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h15 à la Chapelle

Nomination de la commission des finances :

Actuellement composée de Jakob Fankhauser, Roland Pfister, Christian Richard, Michel Burnier et Maurizio Piazza. Jakob Fankhauser souhaite se retirer et Michel Burnier, absent, n'est pas représenté. Roland Pfister, Maurizio Piazza et Christian Richard se reportent candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC. Micheline Duruz et Samuel Glauser, actuels suppléants se portent candidats pour le poste de membres et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination des suppléants de la commission des finances :

Didier Gattlen et Nicolas Quirici se proposent et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

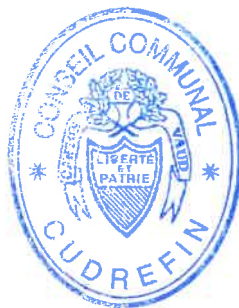
9. Divers

- Jean-Daniel Bourgoïn a entendu beaucoup de remarques des citoyens concernant le radeau qui ne sera pas remis à l'eau, est-ce qu'une solution pour l'y remettre peut être envisagée ? Nicole Reichenbach : Le cas a été expliqué lors du dernier Conseil. Consciente du manque provoqué, des solutions ont encore été cherchées mais malheureusement les délais de réparation ou de l'achat d'un nouveau radeau sont trop longs et ce dernier serait installé après la saison.
- Jean-Daniel Bourgoïn, concernant les nouveaux WC publics au port qui sont très bien faits, est-ce possible de mettre des crochets sur les portes ? Richard Emmenegger en prend note et va organiser ceci.
- Jean-François Milliet : Est-ce qu'une installation fixe d'un ponton au lieu d'un radeau a été envisagée ? Nicole Reichenbach : Cela pourrait être une solution est-ce que quelqu'un connaît une telle installation ? Marc Buthey, il y en avait un à Colombier.
- Pascal Maeder : A la suite de plusieurs demandes de la part des citoyens, est-ce possible de réparer le nid de poule à l'entrée de la Zone Artisanale de manière fixe et solide ?
- Isabelle Beck-Keusen : Qu'en est-il du questionnaire concernant la connexion de Champmartin au réseau ? Thierry Schneiter : Nous transmettrons ce questionnaire le plus vite possible.
- Samuel Glauser : Quels sont les projets concernant l'ancien Collège de Pégran ? Richard Emmenegger : L'étude est terminée. Un projet de 2 appartements au rez-de-chaussée et 2 au galetas reviendrait à environ CHF 1 million. La Municipalité a mis la priorité sur les projets d'investissements vers la zone sportive.
- Pierre Roth : Le prochain conseil est prévu le jeudi 12 septembre 2019.
- Thierry Schneiter : La société de jeunesse fait l'ouverture de la manifestation ce soir et les conseillers sont invités à aller soutenir la société.

M. Pierre Roth remercie la Municipalité et les Conseillers et lève la séance à 21h30.

Le Président

Pierre Roth



La Secrétaire

Melinda Beck